



## **Le ministère confirme le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires !**

Suite à la grève massive du 13 janvier, le premier ministre Castex et le ministre Blanquer avaient annoncé le recrutement des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Force est de constater que depuis quelques jours, cette information avait tardé à se concrétiser, certaines académies annonçant par exemple le recrutement des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires en tant que contractuels, d'autres annonçant le recrutement d'une partie seulement des candidats...

Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO sont intervenus à tous les niveaux, nationalement, dans les académies, dans les départements, pour exiger le recrutement immédiat et en tant que fonctionnaires stagiaires de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires.

**Interrogé ce matin lors du comité technique ministériel par la FNEC FP-FO, le ministère confirme que la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires seront bien recrutés dès maintenant en tant que fonctionnaires stagiaires.**

**Ils seront affectés à 100%. Les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et n'ayant pas le M2 MEEF pourront choisir d'être affectés à 50% (rémunérés à 100%) ou à 100%.**

Depuis des années, inlassablement, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO, seuls ou en intersyndicale, n'ont cessé de marteler l'urgence de recruter l'ensemble des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, n'ont cessé de rappeler que le premier des gestes barrières était le recrutement en urgence de personnels sous statut.

Le SNUDI-FO a même été reçu au ministère sur cette question le 11 octobre 2021 et rappelait, face aux dénégations de celui-ci, les termes de l'article 20 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 qui précise : « *La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant* ».

Le recrutement en tant que fonctionnaires stagiaires de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires est une victoire à mettre au compte de la grève puissante du 13 janvier, à mettre au compte de la ténacité du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO.

Pour autant tout n'est pas réglé et cette annonce est loin d'être suffisante : les listes complémentaires sont limitées voire inexistantes dans certaines académies et le ministère n'annonce ni réabondement, ni concours extraordinaire. Les mesures de fermetures de classes ou de postes se poursuivent actuellement dans les CTSD.

Pour le SNUDI-FO, tous les enseignants absents doivent être remplacés par des personnels sous statut ! Toutes les classes et les postes nécessaires doivent être ouverts lors des opérations de carte scolaire ! Aucune classe ne doit fermer ! Et pour cela, le ministre doit prendre toutes les mesures nécessaires : création de postes en urgence, réabondement des listes complémentaires à hauteur des besoins, mise en place de concours exceptionnels...

Le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale du SNUDI-FO, de manière à lister précisément tous les besoins en termes de remplaçants, de classes, de postes... et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire valoir ces revendications. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève courant jusqu'aux vacances de février.

Le SNUDI-FO appelle tous les personnels grévistes à participer aux manifestations et aux assemblées générales prévues le 27 janvier.

Montreuil, le 26 janvier 2022